



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. 130000005241/F

N° rév. 1.12

Date de révision 11.10.2024

## StoPrim Activ Komp. A

Date d'impression 01.11.2024

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoPrim Activ Komp. A

Identifiant Unique De Formulation (UFI) 6TS1-A0AH-X00G-1WHE

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Primaire aux solvants.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.  
224 rue Michel Carré  
F - 95872 Bezons  
Téléphone: +33 1 34 34 57 00  
Télécopie: +33 1 34 34 56 60  
www.sto.fr

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS France C. Rautureau  
Sto La Copechagnière  
Téléphone: +33 2 51 45 71 01  
c.rautureau@sto.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence France Téléphone: +33 1 72 11 00 03  
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P284 Porter un équipement de protection respiratoire. <b>Intervention:</b> P303 + P361 + P533 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. <b>Élimination:</b> P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700 - 1100)

xylène

#### Étiquetage supplémentaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700 - 1100)	25068-38-6	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315  Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315 ≥ 5 %	≥ 30 - < 35
dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5 01-2119489379-17-XXXX	Carc. 2; H351, Note V, Note W, Note 10	≥ 10 - < 20
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	≥ 10 - < 15
bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 01-2119485044-40-XXXX	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité	≥ 2,5 - < 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

		chronique pour le milieu aquatique): 1	
Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques	128601-23-0 01-2119455851-35-XXXX	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335, H336 Aquatic Chronic 2; H411  EUH066	≥ 2,5 - < 5
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3 01-2119457435-35-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	≥ 1 - < 5
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412	≥ 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Le secouriste doit se protéger.
Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Une bouteille rince-oeil doit être disponible à portée de main
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Le contact avec les yeux ou la peau provoque une irritation. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Traiter de façon symptomatique. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

### Conseils supplémentaires

Faire attention que l'eau à éteindre l'incendie ne coule pas dans les égouts, la terre ou les eaux. L'eau et la terre contaminées doivent être évacuées selon la législation en vigueur.  
Risque d'éclatement du récipient.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Observer les réglementations de la protection du travail.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
après laver les mains utiliser une crème grasse  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Conserver dans un endroit sec.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.  
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.  
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  
Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé.  
Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.

#### Précautions pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m <sup>3</sup> (Titane)	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives				
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		TWA	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	VME	50 ppm 188 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

		TWA	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	150 ppm 568 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 88,4 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Temps d'utilisation : < 60 min

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

Épaisseur du gant : 0,7 mm  
Temps d'utilisation : > 480 min

Remarques : Des gants en matériaux suivants sont appropriés comme antiéclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Les gants imprégnés doivent être immédiatement éliminés !

En cas de contact prolongé (max. 8 heures), il est possible d'utiliser des gants en matériau suivant :

Les gants en caoutchouc fluoré peuvent être utilisés, p. ex. KCL 890 Vitoject® ((Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)), ou similaires. Éliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail !

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection ! Pour éviter des problèmes de peau, le porter de gants est à réduire à la limite nécessaire. Utiliser seulement des gants protecteurs contre produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
Tablier et bottes résistants aux solvants

Protection respiratoire : En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire :

Filtre combiné A-P2

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

Mesures de protection : Les indications concernant l'équipement de protection personnel sont valables pour la manipulation de chacun des composants ainsi que du mélange prêt à être appliqué.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : divers

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 136 °C

Limite d'explosivité, supérieure /  
Limite d'inflammabilité supérieure : 7,0 % (v)  
Milieu: Limite d'explosivité, supérieure

Limite d'explosivité, inférieure /  
Limite d'inflammabilité inférieure : 1,1 % (v)  
Milieu: Limite d'explosivité, inférieure

Point d'éclair : 28 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

Température d'auto-inflammation : 430 °C

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : 6 - 8 (23 °C)  
Concentration: 5 %

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Pas de données disponibles

Viscosité, cinématique : env. 738,7 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Temps d'écoulement : > 90 s à 20 °C  
Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : 5 hPa (20 °C)

Densité : env. 1,286 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
		Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Non applicable
Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Taux d'évaporation	:	non déterminé

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Réaction aux amines. Réactions aux acides. Réagit avec les substances suivantes: déchets basiques
-----------------------	--

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Sources directes de chaleur. En plein soleil pendant une période de temps prolongée.
---------------------	---

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts et bases fortes
-------------------	------------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

Eviter tout contact accidentel avec des amines.  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des conteneurs.  
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Gaz hydrochlorique (HCl)

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation      Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée      Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### xylène:

Toxicité aiguë par inhalation      CL50 (Rat): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée      Nocif par contact cutané.

##### éthylbenzène:

Toxicité aiguë par inhalation      Nocif par inhalation.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Provoque une irritation cutanée.

#### Composants:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700 - 1100):

Provoque une irritation cutanée.

##### xylène:

Provoque une irritation cutanée.

#### Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Provoque une sévère irritation des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### Composants:

**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700 - 1100):**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **xylène:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### Produit:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

### Composants:

**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700 - 1100):**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

**dioxyde de titane:**

Susceptible de provoquer le cancer.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **xylène:**

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

### **Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:**

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **1-méthoxy-2-propanol:**

Evaluation

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Evaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Composants:

##### xylène:

Evaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

##### éthylbenzène:

Evaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

##### xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### éthylbenzène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

#### Information supplémentaire

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus.

Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### Information supplémentaire

#### Produit:

#### Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

#### Composants:

##### bis(orthophosphate) de trizinc:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,33 - 6,06 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 2,34 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,32 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 1

#### Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,22 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 6,14 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

#### Composants:

##### Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

Biodégradabilité dégradable rapidement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

#### Composants:

##### produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700 - 1100):

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 3,7 - 3,9

#### xylène:

Coefficient de partage: n- log Pow: > 3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

octanol/eau

### bis(orthophosphate) de trizinc:

Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire

Ne pas utiliser à proximité immédiate de l'eau. Veiller à ce que le produit et les résidus ne parviennent pas dans les eaux, le sol ou les égouts.  
De petites quantités coulées dans le sol suffisent pour infecter l'eau potable.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.

En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"

Éliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.

Emballages contaminés

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des déchets

08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(\* ) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	1263
ADR	1263
RID	1263
IMDG	1263
IATA	1263

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	PEINTURES
ADR	PEINTURES
RID	PEINTURES
IMDG	PAINT (trizinc bis(orthophosphate))
IATA	Paint

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	3
ADR	3
RID	3
IMDG	3
IATA	3

#### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3
Code de restriction en tunnels	(D/E)

### RID

Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30

Étiquettes 3

### IMDG

Packaging group	III
Labels	3
EmS number	F-E, <u>S-E</u>

### IATA

Packaging group	III
Labels	3

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

### Conseil supplémentaire

ADR ADR: Emballages < 5 l: Marchandises non dangereuses (ADR 2.2.3.1.5).  
IMDG IMDG: Emballages < 5 l: Marchandises non dangereuses (IMDG 2.3.2.5).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)

Directive 2010/75/UE 22,7 %

COV (composés organiques volatils)

Directive 2004/42/CE 30,6 %  
369 g/l

Mélange

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/j) :500 g/lCe produit contient au maximum500 g/lCOV.500 g/lCe produit contient au maximum500 g/lCOV.

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
(75, 3)

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques (29, 28)

Autres indications

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

Autres réglementations

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.  
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoPrim Activ Komp. A

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

#### Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles

